

HONORAIRES HORS TAXES

Barème Indicatif 2021

**A parfaire en fonction de la complexité du dossier et des revenus du client.
TVA de 20 % à rajouter.**

TAUX HORAIRE / 250 €

FRAIS DE DOSSIER / 50 € (impressions, charges de fonctionnement fixes)

CIVIL

TRIBUNAL JUDICIAIRE

- Instance au fond (non compris les états de frais)si litige< 50000 €.....	2 000 €
- Instance au fond (non compris les états de frais)si litige> 50000 €.....	4 000 €
- Incident de mise en état.....	1 000 €
- Jugement avant dire droit.....	1 500 €
- Appel en cause.....	1 000 €
- Juge de l'Exécution.....	2 000 €

Procédures de divorce

- Divorce sur Demande Acceptée.....	2 000 €
- Divorce pour Altération du lien conjugal.....	2 500 €
- Divorce par acte d'Avocat sans liquidation.....	1 500 €
- Divorce par acte d'Avocat avec liquidation.....	2 000 €
- Divorce pour faute.....	3 000 €

Procédures devant le Juge aux Affaires Familiales

- Requête	1 000 €
- Référé.....	1 500 €

TRIBUNAL POUR ENFANTS

- Assistance pour chaque audience devant le Juge.....	500 €
---	-------

TRIBUNAL DE PROXIMITE

- Instance au fond.....	1 500 €
- Procédure de référé.....	1 300 €
- Jugement avant dire droit.....	1 800 €
- Appel en cause.....	1 000 €
- Procédure sur requête.....	1 500 €

TRIBUNAL PARITAIRE DES BAUX RURAUX

- Procédure sur requête..... 2 000 €

TRIBUNAL DE COMMERCE

- Instance au fond (Hors frais de mandataire et de greffe)

Intérêt du litige inférieur à 15000 €..... 2 000 €

Intérêt du litige supérieur à 50000 4 000 €

- Procédure de référé..... 1 500 €

- Jugement avant dire droit..... 1 800 €

- Appel en cause..... 1 000 €

- Procédure sur requête..... 1 600 €

CONSEIL DE PRUD'HOMMES

- Conciliation..... 1 700 €

- Bureau de jugement..... 3 500 €

- Référé..... 2 000 €

- Jugement avant dire droit..... 1 800 €

- Appel en cause..... 1 300 €

POLE SOCIAL

- Procédure sur requête 3 000 €

TRIBUNAL DU CONTENTIEUX DE L'INCAPACITE

Procédure sur requête..... 2 000 €

COUR D'APPEL

- Instance au fond..... 3 000 €

- Incident de mise en état..... 1 500 €

- Arrêt avant dire droit..... 2 000 €

- Référé Premier Président..... 3 000 €

+ **Timbre fiscal sans TVA de 225 €**

INSTANCES ORDINALES OU DISCIPLINAIRES

- Instance au fond..... 2 000 €

ADMINISTRATIF

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

- Instance au fond..... 4 000 €

- Référé..... 2 200 €

- Jugement avant dire droit..... 2 200 €

- Appel en cause..... 1 600 €

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL

- Instance au fond..... 4 000 €

- Arrêt avant dire droit..... 2 500 €

PENAL

COMMISSION DE RETRAIT DE PERMIS DE CONDUIRE **1 500 €**

TRIBUNAL DE POLICE

- Assistance à l'audience..... **1 000 €**

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

- Dépôt de plainte Procureur..... **800 €**

- Audience correctionnelle..... **1 000 €**

- Instruction – Mise en examen..... **3 000 €**

JUGE DE LA LIBERTE ET DE LA DETENTION

- Assistance à l'audience..... **1 000 €**

JUGE DE L'APPLICATION DES PEINES

- Assistance à l'audience..... **1 000 €**

COUR D'APPEL

- Chambre Correctionnelle..... **2 000 €**

COUR ASSISES

- Instruction Criminelle..... **10 000 €**

- Audience..... **5 000 €**

CIVI

- Requête + Audience..... **3 000 €**

HONORAIRES COMPLEMENTAIRES FACULTATIFS

Proportionnel au résultat obtenu ou à l'économie réalisée de :

- **10 % des condamnations**
- **10 % de l'économie réalisée par rapport à la demande initiale.**

Cet honoraire de résultat s'appliquera aux sommes recouvrées au fur et à mesure des recouvrements et sera prélevé sur les dépôts effectués à la CARPA.

En cas de condamnation, l'honoraire de résultat sera réglé par le client dès que la décision est définitive.

ETAT DE FRAIS

L'ensemble des frais (photocopies, droit de plaidoirie, droit fixe et droit proportionnel) seront réglés lors de la réception de cet état de frais.

CONSULTATIONS

- La première consultation au Cabinet (20 minutes) **Gratuit**
- Consultation juridique avec étude du dossier..... **250 €/Heure**

CONVENTIONS D'HONORAIRES

Pour chaque procédure engagée et chaque consultation, il est établi une convention d'honoraires signée entre l'AVOCAT et le CLIENT.

Plusieurs sortes de conventions d'honoraires peuvent être établies :

- Avec aide juridictionnelle ou sans aide juridictionnelle
- Avec protection juridique ou sans protection juridique
- Avec honoraire de résultat